

Visite annuelle du Conseiller Cit'Ergie dans le cadre du label European Energy Awards - Demande de subvention

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La Ville de Besançon a obtenu la labellisation européenne Cit'ergie European Energy Award en décembre 2007 dans le cadre du programme européen REVE Jura-Léman, pour la période 2007/2010. Une fois par an jusqu'au prochain audit en 2011, un Conseiller Cit'Ergie EEA accrédité par l'ADEME est appelé à réaliser un suivi de la mise en oeuvre du programme d'actions. Cette visite a lieu le 10 décembre 2008.

La prestation du Conseiller Cit'Ergie se décompose comme suit :

- 1 jour de visite sur place
- 2 jours d'accompagnement à distance (dont écriture du rapport).

Le coût de cette prestation est estimé à 2 006,69 € HT soit 2 400 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur la ligne 011.020.6042.30900 du budget principal.

Le plan de financement prévisionnel pour cette prestation s'établit comme suit :

- Participation ADEME	1 200 €
- Participation Ville de Besançon	<u>1 200 €</u>
TOTAL TTC	2 400 €

La recette attendue de l'ADEME sera inscrite dès la notification de la subvention sur la ligne 74.020.74718.30900 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter une subvention pour ce projet, auprès de l'ADEME, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.